POLYNÉSIE FRANÇAISE
ILE DE TAHITI
COMMUNE DE PAPARA
Direction de la Jeunesse et des Sports et vie associatives

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Délibération n° 2026-56 du 24/10/2026

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
29 OCT. 2026
/ IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION ET AFFICHAGE 16/10/2026	L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission SAIDV	29/10/2026	Date du Rendu exécutoire	29/10/2026
Date d'affichage de la délibération	29/10/2026		

OBJET : Modifiant la date de démarrage du dispositif de Service Civique au sein des services de la commune de Papara.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	23
PROCURATIONS :	05
ABSENTS :	05
VOTANTS :	28
POUR :	28
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

MAIRIE DE PAPARA ★ Tahiti-Polynésie française ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1ère adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2ème adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3ème adjointe	☒	☐	
M. TERIINATOOFA Pascal Petero, 4ème adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERIINOHO Lydie Tahia, 5ème adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6ème adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7ème adjointe	☒	☐	
M. TEINAORE Ariiara Junior, 8ème adjoint	☐	☒	Mme Maud BENNETT
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9ème adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☒	☐	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☐	☒	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☒	☐	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☐	☒	M. Jean-claude HENRIOU
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☐	☒	Mme Tahia TEAHU
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☒	☐	
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAE Rahiti, conseiller	☐	☒	Mme Faimano BARFF
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	Mme Béatrice FLORES
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☒	☐	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	☐	☒	
Mme IOTUA - MOTAHI Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☐	☒	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☐	☒	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, qui a été transmis au Haut-Commissaire le 29 OCT. 2026 et notifié ou publié le 29 OCT. 2026

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le statut du service civique ;

Vu la délibération n°2026-31 du 28 août 2026, approuvant la mise en œuvre du dispositif de Service Civique au sein des services de la commune et autorisant le Maire à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) une convention de partenariat ainsi que les contrats d'engagement des volontaires ;

Vu l'avis de la commission n° 3 « gestion du personnel, finances et affaires économiques » en date du 16/10/2026.

RAPPORT DE PRESENTATION

La commune de Papara a prévu, par délibération du Conseil municipal, la mise en œuvre d'un dispositif de Service Civique permettant l'accueil de vingt (20) volontaires au sein des services de la commune, pour une durée d'engagement de huit (8) mois, initialement à compter du 1er octobre 2026.

Dans le cadre de la préparation de l'accueil des quatorze (14) volontaires affectés dans les établissements scolaires de la commune, les chefs des établissements concernés ont proposé de modifier la date de début des engagements afin de permettre aux volontaires d'effectuer leur mission sur l'ensemble de la période scolaire et de terminer leur engagement à la fin du mois de juin 2027.

Afin d'assurer une organisation cohérente et harmonisée du dispositif, il est ainsi proposé que les vingt (20) volontaires, soit les quatorze (14) volontaires affectés dans les établissements scolaires et les six (6) volontaires affectés dans les services communaux, débutent leur engagement à la même date, à savoir le 1er novembre 2026, pour une durée de huit (8) mois, jusqu'au 30 juin 2027.

Ce report permettra également aux services d'accueil de la commune et aux établissements concernés de disposer du temps nécessaire pour préparer leur emploi du temps, organiser l'accueil des volontaires et mettre en place les moyens matériels nécessaires afin de leur permettre d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions.

Cette modification concerne uniquement la date de démarrage du dispositif. Le nombre de volontaires, leur répartition, la durée de huit (8) mois ainsi que les conditions financières prévues dans la délibération initiale demeurent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la modification de la date de démarrage du dispositif de Service Civique, fixée désormais au 1er novembre 2026.

Tel est l'objet de la présente délibération soumise à l'approbation du Conseil municipal.

ADOPTE

Article 1. La date de démarrage du dispositif de Service Civique prévue initialement au 1er octobre 2026 est modifiée et fixée au 1er novembre 2026.

Article 2. La présente délibération modificative autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre et à signer, le cas échéant, les avenants à la convention de partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) ainsi que tout document afférent à la modification de la date de démarrage du dispositif.

Article 3. Les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

Article 4. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Article 5. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.
Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Secrétaire de séance

M. Yann OTCENASEK

MAIRIE DE PAPARA
Tahiti-Polynésie Française
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire

Mike TEISSIER

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
2 [illegible] 2026
N° ..... / IDV

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n° 2026- 56 du 24 octobre 2026

Tableau des actions communales – article 43-II de la loi organique 2004-192

Domaine (art. 43-11)	Intitulé de l'action	Description synthétique	Bénéficiaires	Moyens	Mode de gestion	Conditions/Observations
Développement économique, aides et interventions économiques	Formation aux techniques de recherche d'emploi (TRE)	Mise en place d'une formation collective aux techniques de recherche d'emploi, destinée aux habitants des quartiers prioritaires de la commune en situation de décrochage ou d'éloignement du marché du travail.	Habitants en situation de précarité	Crédits communaux, personnel communal, matériels informatiques, salle de réunion.	Gestion mixte	Opération menée dans le cadre du Contrat de Ville.
Culture et patrimoine local	Fàrereira'a matahiapo	Ce projet consiste en la mise en place d'ateliers physiques et culturels pour les personnes âgées de 60 ans et plus dans leurs quartiers respectifs. Encadrés par les intervenants de la commune, ces ateliers proposeront des activités variées et adaptées, telles que l'initiation à la natation, le'ori tahiti, la confection de paréo peint, la percussion et l'artisanat.	Personnes âgées de 60 ans et plus	Crédits communaux, adultes relais, coordinatrice de quartier, référents des quartiers, petits matériels, voiture de service.	Gestion mixte	Opération menée dans le cadre du Contrat de Ville.

Jeunesse et sport	Bouge pour ta santé	Le projet « Bouge pour ta santé » consiste en l'organisation d'une journée sportive inter quartiers, consacrée à la promotion de la santé par le sport, la prévention et la culture, à destination des enfants, des jeunes âgés de 6 à 20 ans ainsi que des familles des quartiers prioritaires de Papara.	Enfants, jeunes et familles des quartiers prioritaires.	Crédits communaux partenariats, personnels communaux (DJS, ST, PM, SP), référents des quartiers, associations sportives et culturelles, petits matériel et voiture de service	Gestion mixte	Opération menée dans le cadre du Contrat de Ville.
Jeunesse et sport	Journées inter quartiers	Organisation de journées interquartiers de proximité autour d'activités sportives telles que le football, le volleyball et le va'a. Ces rencontres ont pour objectif de favoriser la pratique sportive, de créer du lien entre les habitants des différents quartiers et d'offrir à la jeunesse des activités conviviales et régulières.	Jeunes de 14 ans et plus issus des quartiers prioritaires	Matériels sportifs, moyens logistiques communaux, personnels communaux et voiture de service	Gestion directe	
Politique de la ville	La magie de Noël	Le projet « La magie de Noël » vise à organiser un grand événement festif à destination des enfants âgés de 5 à 14	Enfants, jeunes et familles des quartiers prioritaires.	Crédits budgétaires, partenariats, personnel communal,	Gestion mixte	Opération menée dans le cadre du Contrat de Ville

		ans issus des quartiers prioritaires de Papara.		référents des quartiers, associations sportives et culturelles, petits matériels et voiture de service		
Urbanisme et aménagement de l'espace Politique du logement et du cadre de vie	Consolidation du réseau électrique de Hotu maru	Le projet consiste à moderniser et sécuriser l'alimentation électrique du stade Hotu Maru par l'installation de coffrets électriques permanents. Cette infrastructure permettra de réduire les coûts liés aux installations temporaires, d'améliorer la sécurité et de répondre durablement aux besoins des associations, clubs sportifs et autres utilisateurs du stade.	Population communale, public sportif et scolaire	Crédits budgétaires, Entreprise, prestataires, personnel communal	Gestion mixte	Opération menée dans le cadre du Contrat de Ville
Aide sociale	Repas des personnes âgées et handicapés	Repas gratuit en faveur des personnes âgées et personnes handicapées de la commune de Papara	Personnes âgées et handicapées de Papara	Personnel communal, élus, crédits budgétaires, site, matériels, voiture de service	Gestion directe	